

ACCIDENTS DE SERVICE ET CONGÉS MALADIE EN FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



4 jours

DROITS, GESTION ET INDEMNISATION

PROGRAMME DE LA FORMATION

PREMIÈRE PARTIE

ACCIDENTS DE SERVICE ET MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (2 JOURS - INCH)

- › Les notions juridiques
- › Procédure d'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
- › Les droits de la victime
- › Intégrer la gestion de l'issue du CITIS
- › La réparation du préjudice
- › Principes de gestion des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) des agents contractuels de droit public

DEUXIÈME PARTIE

CONGÉS MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE (2 JOURS - CMCL)

- › Congés maladie des fonctionnaires
- › Règles de coordination entre le régime spécial et le régime général
- › Congés maladie des agents contractuels
- › Indemnisation de la maladie au régime général : la gestion des IJSS
- › Congé maternité, congé de paternité et congé d'accueil de l'enfant
- › Accident de service, de travail et de trajet

OBJECTIFS

- Distinguer les notions d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle et congés maladie dans la FPH.
- Appliquer les procédures à respecter en matière de gestion, indemnisation et déterminer les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.
- Gérer les droits à plein traitement et à demi-traitement des agents titulaires ou contractuels.
- Gérer les cas de mise en disponibilité pour raisons de santé.
- Calculer les IJSS et établir les bulletins de paie des agents contractuels.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- De nombreux exemples et cas pratiques au cours de ces deux sessions : études de jurisprudences, quiz, calcul de maintien de salaire, calcul d'IJSS...
- Un panorama complet et concret des droits et indemnisations en cas d'accidents de services, de trajet, de maladie professionnelles et congés maladie dans la FPH

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables ou collaborateurs des services RH/personnel/paie/carrières, responsables des affaires sociales, chargés de prévention, agents administratifs chargés des absences

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

2 715 € HT ~~3 200 € HT~~ - Réf : VRE-MOINCH
2 929 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La paie dans la Fonction publique
(remise de 42 %, soit 214.02 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse

PREMIÈRE PARTIE

- les 26 et 27 février 2024
- les 20 et 21 mai 2024
- les 17 et 18 octobre 2024

DEUXIÈME PARTIE

- les 21 et 22 mars 2024
- les 10 et 11 juin 2024
- le 30 septembre 2024 et le 1 octobre 2024
- les 16 et 17 décembre 2024

ACCIDENTS DE SERVICE ET MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GESTION ET INDEMNISATION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : décret du 13 mai 2020 relatif au CITIS, décret du 18 mai 2021 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires hospitaliers, décret du 28 juillet 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique hospitalière, décret du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux, dernières jurisprudences

LES NOTIONS JURIDIQUES

Quiz introductif

- › Accident de service, de trajet, de mission : définition des notions
- › Les hypothèses couvertes par la notion de "circonstance particulière"
- › La maladie professionnelle : application des tableaux des maladies professionnelles

Études de cas sur l'appréciation de l'imputabilité au service - Jurisprudences

Cas pratique : décrypter un tableau de maladie professionnelle

PROCÉDURE D'OCTROI DU CONGÉ POUR INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

- › Démarches et acteurs du CITIS : les règles issues du décret du 13 mai 2020
 - l'agent : quel délai pour déclarer l'accident ou la maladie professionnelle ?
 - l'administration : délais et modalités d'instruction des demandes - Quid du non-respect des délais d'instruction ?
 - l'enquête administrative et l'expertise médicale
 - reconnaissance de la maladie professionnelle : rôle du médecin du travail
 - les cas de saisine du conseil médical : une compétence résiduelle ?

Tableau de synthèse des changements introduits suite à la mise en œuvre du CITIS

- › Quelle position de l'agent dans l'attente du traitement de son dossier ? Apport jurisprudentiel
- › Reconnaissance de l'imputabilité au service et placement de l'agent en CITIS

Brainstorming : la motivation des décisions d'imputabilité au service

LES DROITS DE LA VICTIME

- › Durée, indemnisation du CITIS - Contrôles exercés par l'administration pendant le CITIS
- › Maintien du CMO et CLM imputables au service si la maladie ou la blessure provient d'une circonstance particulière
- › Conséquences sur la carrière et rappel des obligations de l'agent
- › Prestations en nature : les limites de la prise en charge des frais et des soins

Cas pratique : les prestations à la charge de l'employeur

INTÉGRER LA GESTION DE L'ISSUE DU CITIS

- › Zoom sur les notions de consolidation et de guérison
- › Les issues du CITIS : aptitude à la reprise et réintégration, aménagement de poste de travail, nouvelle affectation, temps partiel thérapeutique, reclassement, retraite pour invalidité
- › Gestion des cas de rechute

LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE

- › Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) : conditions d'octroi, procédure, calcul
- › Rente Viagère d'Invalidité (RVI) : cas de versement et articulation avec l'ATI
- › Assouplissement de la règle du forfait de pension

Analyse de jurisprudences

Illustrations : la règle de la validité restante

PRINCIPES DE GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP) DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

- › Déterminer le régime applicable : le régime général de sécurité sociale
- › Droits à congés pour accident du travail/maladie professionnelle
- › Coordination avec le régime général
- › Indemnisation des séquelles par le régime général

Quiz de validation des acquis

OBJECTIFS

- Distinguer les notions d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle dans la fonction publique hospitalière.
- Définir les procédures à respecter dans le cadre du CITIS.
- Déterminer les prestations auxquelles peuvent prétendre les agents victimes.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants pour une approche encore plus personnalisée : dossiers de maladies contractées en service ou d'accidents de service
- Une formation réservée aux agents de la fonction publique hospitalière, basée sur les derniers textes et dernières jurisprudences parues en matière d'imputabilité

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables ou collaborateurs des services RH/personnel, responsables des affaires sociales, chargés de prévention, responsables de la gestion des carrières, agents chargés de la gestion des accidents de service en établissement hospitalier

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 14 et 15 mars 2024
 les 18 et 19 juin 2024
 les 2 et 3 décembre 2024

Paris Montparnasse :
 les 26 et 27 février 2024
 les 20 et 21 mai 2024
 les 17 et 18 octobre 2024

CONGÉS MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

2 jours

DROITS ET INDEMNISATION DES AGENTS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : impacts de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 et de ses décrets d'application, mise en place de la période de préparation au reclassement

CONGÉS MALADIE DES FONCTIONNAIRES

- › Congé de Maladie Ordinaire (CMO)
 - modalités d'obtention, durée et droits à traitement
- Cas pratique sur les décomptes des droits maladie
 - décompte du congé et impacts de la journée de carence
 - conséquences sur la carrière
 - gestion et issue du CMO (présentation du conseil médical (décrets du 11 mars 2022) et incidences sur la gestion des congés pour raison de santé
- › Congé Longue Maladie (CLM)
 - modalités d'obtention
 - durée, droits à traitement
- Illustrations de conditions d'ouverture d'un nouveau congé
 - gestion et issue du CLM
- › Congé Longue Durée (CLD)
 - conditions d'obtention - articulation avec le congé longue maladie
 - durée, droits à traitement et issue du congé
 - gestion et issue du CLD
- › Issues des congés pour raison de santé : zoom sur le temps partiel pour raison thérapeutique et la période de préparation au reclassement
 - temps partiel pour raison thérapeutique (décrets du 28 juillet 2021 pour les FPE et FPH, décret du 8 novembre 2021 pour la FPT)
 - préparation au reclassement : apports des décrets pour les 3 versants de la FP, modifications apportées au reclassement par les décrets du 22 avril 2022

Cas pratique de synthèse

RÈGLES DE COORDINATION ENTRE LE RÉGIME SPÉCIAL ET LE RÉGIME GÉNÉRAL

- › Le placement en Disponibilité d'Office pour Raison de Santé (DORS)
 - › La disponibilité d'office à titre conservatoire dans l'attente de l'avis d'une instance médicale : apport jurisprudentiel
- Illustration d'application de maintien à demi-traitement

CONGÉS MALADIE DES AGENTS CONTRACTUELS

- › Congé de maladie ordinaire
- › Congé de grave maladie
- › Droits au maintien de salaire pour les contrats de droit privé

INDEMNISATION DE LA MALADIE AU RÉGIME GÉNÉRAL : LA GESTION DES IJSS

- › Conditions nécessaires pour bénéficier des IJSS
 - › Calcul des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale
- Cas pratique : congé pour raison de santé d'un agent contractuel et calcul des indemnités journalières

- › Intégration des IJSS sur le bulletin de paie

Exemple d'application d'un maintien de salaire avec la "garantie du net"

CONGÉ MATERNITÉ, CONGÉ DE PATERNITÉ ET CONGÉ D'ACCUEIL DE L'ENFANT

- › Les modifications issues de l'ordonnance du 25 novembre 2020, décret du 29 juin 2021 (FPT), décret du 30 juin 2021 (FPE), décret du 13 octobre 2021 (FPH)
- › Durée des différents congés
- › Indemnisation : par le statut, par le régime général de sécurité sociale

Quiz

ACCIDENT DE SERVICE, DE TRAVAIL ET DE TRAJET

- › Distinction entre les différentes notions
- › Régime statutaire : le CITIS
- › Régime général : durée et indemnisation par le régime général

Quiz

OBJECTIFS

- Mettre en oeuvre les modalités de gestion des congés pour raison de santé.
- Gérer les droits à plein traitement et à demi-traitement des agents titulaires ou contractuels.
- Gérer les cas de mise en disponibilité pour raisons de santé.
- Calculer les IJSS des agents contractuels.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation traitant tous les cas de figure : titulaires, contractuels, congés ordinaires, de longue durée, de longue maladie
- Les réponses d'une consultante experte en droit de la fonction publique
- De nombreux exemples et cas pratiques : décompte de droits à congés maladie, calcul de maintien de salaire, calcul d'IJSS...

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents administratifs chargés des absences, responsables et collaborateurs RH/personnel/paie chargés de gérer les maladies, responsables des affaires sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 1 et 2 février 2024
 les 8 et 9 avril 2024
 les 9 et 10 septembre 2024
 les 12 et 13 novembre 2024

Paris Montparnasse :
 les 21 et 22 mars 2024
 les 10 et 11 juin 2024
 le 30 septembre 2024 et le 1 octobre 2024
 les 16 et 17 décembre 2024

